

CONSEIL DE LA RECHERCHE ET CONSEIL DES ETUDES  
ET DE LA VIE ETUDIANTE REUNIS  
Séance du 11/01/2023

DELIBERATION  
n° CR\_CEVE\_2024\_01

**relative à l'élection des membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers**

**Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L. 811-5, R. 811-14 et suivants,

**Vu** les statuts de l'Université Toulouse Capitole, notamment le V. de son article 12,

**Vu** la délibération du conseil de la recherche et du conseil des études et de la vie étudiante en date du 22 juin 2023 relative à la composition,

**Vu** l'appel à candidatures en date du 27 novembre 2023, ensemble les candidatures de M. Erwan EL ARCH et de M. Gautier CZERNIK,

**Vu** le procès-verbal de dépouillement du scrutin, en date du 22 juin 2023,

**Considérant** que la section disciplinaire de l'Université Toulouse Capitole compétente à l'égard des usagers comprend :

- 4 professeurs des universités ou personnels assimilés ;
- 4 maîtres de conférences ou personnels assimilés ;
- 8 usagers

**Considérant** que les membres de la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers sont élus au sein du conseil de la recherche et du conseil des études et de la vie étudiante, par et parmi les représentants élus relevant du collège auquel ils appartiennent, à l'exclusion des représentants des établissements-composantes ;

**Considérant** que l'élection de chacun des membres est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, à la majorité relative au second tour ;

**Considérant** que M. Solal GEA, élu représentant des usagers le 22 juin 2023, n'est pas inscrit à l'université Toulouse Capitole pour 2023-2024 et a de ce fait perdu la qualité au titre de laquelle il avait été élu ;

**Les membres élus du conseil de la recherche et du conseil des études et de la vie étudiante appartenant au corps des usagers, après en avoir délibéré, décident :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Est élu pour siéger à la section disciplinaire compétente à l'égard des usagers :

Collège / sexe	Prénom, NOM
Usagers - Hommes	Gautier CZERNIK

**Article 2 :**

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'université Toulouse Capitole, et transmise à la rectrice de la région académique Occitanie.

**Chantal SOULE-DUPUY,**  
Présidente du CEVE, présidente du bureau de vote

